

Parc national des Cévennes

Orientation 06-1: Mobiliser le territoire pour développer l'économie du bois

[...]

- **Mesure 6.1.3: Accompagner le développement du bois de construction et du bois-énergie**

Aujourd'hui, la valorisation économique du bois concerne principalement la production de bois d'oeuvre issu de la première transformation. Le territoire dispose également d'atouts importants pour le développement d'une filière bois-énergie locale.

Les partenaires de la charte s'engagent à soutenir la diversification de la filière bois vers le bois de construction et à tester l'utilisation des essences autochtones.

La structuration d'une filière locale de seconde transformation de bois d'oeuvre pour la construction est entreprise afin d'augmenter la valeur des produits forestiers commercialisés.

Les essences actuellement les plus recherchées pour le bois de construction sont des essences résineuses allochtones, dont le Douglas. En partenariat avec l'ensemble des acteurs forestiers, une réflexion et des expérimentations sont menées afin de déterminer dans quelle mesure et sous quelles conditions certaines essences forestières autochtones peuvent également être valorisées dans la construction.

Les partenaires de la charte s'engagent à soutenir le développement d'une filière locale du bois-énergie, exploitant de manière durable les ressources du territoire.

La structuration de l'offre de bois de chauffage se poursuit au bénéfice du territoire grâce au développement de circuits courts.

La gestion durable des forêts exploitées pour le bois de chauffage, prenant en compte les enjeux environnementaux, est encouragée.

Parc national des Cévennes

Le déploiement des Plans d'approvisionnement territoriaux (PAT) est poursuivi par un accompagnement spécifique de l'opérateur par l'établissement du Parc national, notamment pour la réalisation du diagnostic écologique nécessaire à l'identification des enjeux. Les démarches similaires d'analyse de la ressource pour des territoires ne faisant pas l'objet de PAT sont également soutenues.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Accompagnement et animation technique, avec priorité au coeur et à la zone tampon de la réserve de biosphère

Financement d'études et de projets

Contributions des communes adhérentes

Soutien au développement des filières via la commande publique

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions, Départements

ONF,

CCI, Arfobois

CRPF, coopératives forestières, syndicats des forestiers privés

Missions locales Bois énergie, ADEME

[...]

Page 166 de la Charte PNC

Référence ID de l'article : #2772

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-06 15:00